PAPPORT, D'ACTIVITÉ 2022





RAPPORI TECHNIQUE & FINANCIER 2022

P. 02 Rapport technique & financier RTF

P. 04 Le mot du Président

P. 06 Les temps forts 2022

P. 09 Les bénéfices d'une stratégie industrielle vertueuse

Cahier détachable Tendance Globale 2022

P. 15 Un syndicat visionnaire, prêt à relever les défis de demain

P. 22 Les élus

P. 24 L'organigramme des services

P. 26 Indicateurs Ressources Humaines



du **PRÉSIDENT**





Philippe **MARINI** Président du SMDO Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Le centre de valorisation énergétique du SMDO est une ressource pour tous.

En prenant son premier arrêté en 1883 face à la prolifération des ordures parisiennes, et en instaurant le début du tri des déchets ménagers, le Préfet Eugène Poubelle était un visionnaire. Mais se doutait-il qu'un jour nos poubelles deviendraient une richesse, une véritable ressource pour tous?

140 ans plus tard, nous le prouvons. L'optimisation des performances liées à la valorisation en énergie des déchets du territoire a permis au Syndicat de bénéficier de recettes supérieures au montant garanti par le contrat passé avec le nouveau délégataire, IDEX, soit plus d'un million et demi d'euros. Cette recette permet de diminuer le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles de 5 % par habitant.

L'année 2022 a été cruciale avec l'arrivée du nouveau délégataire aux commandes pour 20 ans du centre de valorisation énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul.

Ce contrat permet de voir la stratégie du SMDO confortée dans un contexte fiscal et géopolitique contraignant.

La passation de pouvoir entre les deux exploitants s'est faite dans la continuité, grâce à une période de « tuilage » de janvier à la fin mars 2022. Les équipes sur place n'ayant pas changé, elles ont pu reconduire les pratiques qui avaient fait leurs preuves depuis 20 ans, avec l'ancien délégataire.

Alors que l'année 2022 a été marquée par l'envolée des prix de l'électricité, le choix stratégique des élus du SMDO permet d'optimiser la valorisation des déchets en les transformant en énergie. Il s'agit principalement des déchets d'ordures ménagères, mais aussi des déchets issus du

centre de tri, ceux appelés « refus de tri », et bientôt des déchets incinérables provenant des déchetteries. Des déchets qui chauffent déjà quelque 3000 foyers. Demain, ils seront 13 500.

Grâce à une très bonne gestion des apports, l'exploitation du site a atteint ses objectifs : le CVE de Villers-Saint-Paul enregistre la meilleure performance énergétique de toutes les installations des Hauts-de-France.

La perspective de traiter à l'avenir plus d'encombrants en provenance des déchetteries du SMDO, grâce à la troisième ligne, a déjà débouché sur une réorganisation des flux entre le tout-venant enfouissable (TVE) et le tout-venant incinérable (TVI).

Depuis mai 2022, les agents de déchetteries du Syndicat quident les usagers vers les bonnes bennes.

En consultant ce rapport d'activité, vous découvrirez d'autres bonnes surprises concernant notamment les recettes.

En misant sur la valorisation énergétique, le SMDO opte pour une stratégie efficace permettant de mieux appréhender les évolutions à venir de la TGAP, ceci au bénéfice des habitants du territoire.

À l'image du Préfet Poubelle, le SMDO s'impose comme un Syndicat visionnaire, prêt à relever les défis de demain. Plus que jamais, le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Poursuivons nos efforts en ce sens.



_es

FORTS 2022

IDEX prend la main sur l'exploitation du CVE

Mardi 25 janvier 2022, le SMDO a présenté à la presse IDEX, son nouveau délégataire de service public pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique à partir du 1er avril. Le contrat a été établi pour une durée de 20 ans avec 111 millions d'euros d'investissements.

Philippe Marini, Président du SMDO, s'est réjoui avec Benjamin Frémaux, président d'IDEX « de passer à la vitesse supérieure ». Le nouveau contrat comprend l'exploitation et la modernisation du centre de valorisation énergétique (CVE) pour atteindre une capacité de 258 250 t/an d'ici 2025, contre 178 250 t/an en 2022. Les nouvelles avancées technologiques permettront à notre Syndicat de réduire de manière significative l'enfouissement des déchets ménagers du département grâce à la création d'une troisième ligne d'incinération des déchets, d'une troisième voie ferroviaire pour limiter la circulation des camions et d'un port fluvial grâce au futur canal Seine-Nord-Europe. Autre objectif: chauffer à prix bas, d'ici 2025, 13 500 foyers grâce à la connexion des réseaux de chauffage, dans les villes de Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul et Nogent-sur-Oise.



Une convention de raccordement au CVE est signée

Mi-avril, une convention pour le raccordement du centre de valorisation énergétique (CVE) a été signée en présence de Philippe Marini, président du SMDO, entouré de différents partenaires et élus concernés : Jean-Pierre Bosino (Maire de Montataire), Jean-François Dardenne (Maire de Nogent-Sur-Oise), Jean-Claude Villemain (Maire de Creil et Président de l'Agglomération Creilloise), Benjamin Frémaux (Président d'IDEX), Bernard Domart (Directeur Général d'Oise Habitat), Michel Desmoucelles (Directeur Régional Nord-Ouest chez DALKIA) et Alexandre Ouizille (1er Vice-Président du SMDO et 1er adjoint au Maire de Villers-Saint-Paul).

L'énergie produite grâce à la combustion des déchets sera renvoyée au réseau de chaleur urbain et alimentera des logements de Oise Habitat situés à Nogent-Sur-Oise, Creil, Villers-Saint-Paul et Montataire. Ce dispositif "gagnant-gagnant" permettra aux abonnés d'accéder à un prix de vente de chaleur qualifié de « plus bas de France ».



Dans le cadre de la prévention des déchets ménagers. les équipes du SMDO ont été très présentes sur le terrain. 96 animations grand public ont été proposées, dont 7 manifestations en lien avec la charte « événement éco-responsable ».

Cela a permis de sensibiliser près de 10 000 personnes tout au long de l'année grâce à de nombreux supports de communication ou encore des jeux tels « Stop déchets », inspiré du Monopoly, incitant le public à réfléchir sur les pistes à emprunter pour adopter une consommation plus responsable visant à réduire les déchets et à mieux les recycler.

Du côté de nos installations, 42 visites ont été organisées et ont profité à près de 1000 personnes (élus, techniciens, scolaires, associations et grand public).

Enfin, 15 personnes (techniciens de communautés de communes, ambassadeurs du tri et vacataires) ont été formées au tri et à la prévention.



La première « déchetterie à plat » inaugurée en novembre

Vendredi 25 novembre, Philippe Marini, Président du SMDO, Nathalie Ravier, Maire de Méru et Présidente de la Communauté de Communes des Sablons (CCS), ont inauguré la première « déchetterie à plat ».

L'acquisition du terrain et le coût de la construction se sont élevés à près de 2 000 000 euros HT, dont 1 600 000 euros HT réservés aux travaux.

Avec une surface de 8 600 m², elle est l'une des plus grandes du réseau du SMDO.

Cette déchetterie à plat est réservée aux usagers non-professionnels.



La communauté de communes du Vexin-Thelle rejoint le SMDO en juillet

Juillet 2022 aura été marqué par l'arrivée d'une nouvelle intercommunalité au SMDO : la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Elle a mis dans le pot commun ses deux déchetteries, celle de Liancourt-Saint-Pierre et le Point Propre de Porcheux, et les déchets de ses quelques 20 000 habitants avec : ordures ménagères et collectes sélectives. Aujourd'hui, les ordures ménagères des habitants de la CCVT sont valorisées en énergie et les emballages sont triés au centre de tri de Villers-Saint-Paul pour être recyclés.

6 Rapport d'activité 2022 Rapport d'activité 2022 7



Nicolos AVELINE Directeur général des services du SMDO

Quelles sont les principales réorganisations qui ont récemment touché le SMDO ?

En 2022/2023, nous avons renforcé le pôle exploitation, avec la création d'un poste de responsable du service transport, qui est secondé par deux assistants à Bresles et deux à Verberie. Nous nous donnons ainsi les moyens de fluidifier l'enlèvement des bennes et, par conséquent, l'activité des déchetteries. Toujours en matière d'exploitation, ce même objectif d'efficacité et de réactivité nous a conduits à consolider l'organisation du service « quai de transfert », avec la nomination d'un responsable et d'un adjoint au transport ferroviaire. Au sein des services centraux, nous avons accueilli une nouvelle collaboratrice au service communication, pour gérer la ligne éditoriale du SMDO. Nous accueillerons prochainement un contrôleur de gestion. Enfin, nous avons recruté un nouveau collègue pour accompagner nos agents et nos élus en matière de prévention des risques professionnels, d'hygiène et de sécurité.

Tous ces recrutements, qui se font à effectifs constants, sont le résultat de redéploiements, qui traduisent les priorités du moment.

Fort de cette nouvelle organisation, comment appréhendez-vous les mois à venir ?

Les mois qui viennent seront encore riches en défis à relever. Je pense notamment à trois chantiers qui nous attendent d'ici 2025. La pause de la première pierre de la troisième ligne d'incinération, fin 2023, nous conduira à sa mise en service en 2025. La préparation du renouvellement du marché d'exploitation du centre de tri de Villers-Saint-Paul débouchera sur la désignation d'un nouvel attributaire au 30 avril 2024. Enfin, les réflexions sur les évolutions de notre réseau de déchetteries devront nous permettre d'en optimiser à la fois les coûts et le fonctionnement. Je terminerai cette mise en perspective, en rappelant qu'en 2024 nous fêterons les vingt ans du centre de valorisation de Villers-Saint-Paul, une occasion de mettre en lumière le chemin parcouru depuis 2004, pour répondre aux attentes des habitants, tout en prenant en compte les enjeux de la transition environnementale.



Engagé depuis plusieurs années dans une politique qui vise à concilier respect de l'environnement et maîtrise des coûts, le SMDO voit sa stratégie confortée par le contexte fiscal et géopolitique actuel.

Les équipes du SMDO ont travaillé pour optimiser le centre de valorisation énergétique (CVE) des déchets de Villers-Saint-Paul.

Grâce à cette mobilisation, le SMDO poursuit ses efforts pour la valorisation énergétique des déchets.

8 Rapport d'activité 2022

LES PRINCIPALES **ORIENTATIONS**

DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE **DU SMDO**

Déterminé de longue date, depuis la fin des années 1990, à limiter l'enfouissement au profit de la valorisation énergétique, le SMDO a profité du renouvellement du contrat de concession de l'unité de Villers-Saint-Paul pour pérenniser ses choix industriels.

Actuellement doté de deux lignes d'incinération, le centre de valorisation énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul traite 178 250 tonnes de déchets par an, principalement des ordures ménagères, mais aussi des déchets issus du centre de tri (appelés « refus de tri ») et une partie des encombrants, issus des déchetteries. Bien qu'importante, cette capacité ne suffit pas à valoriser tous les déchets incinérables du territoire, ce qui constitue pourtant un objectif pour le SMDO, pour des raisons environnementales, économiques et fiscales (voir page 12).

Fort de cette ambition, le SMDO a donc saisi l'occasion du renouvellement de la concession de service public du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul, en 2022, pour se doter de nouveaux leviers industriels, à court et moyen termes.

Un contrat gagnant-gagnant

À moyen terme, la construction d'une troisième ligne d'incinération augmentera les capacités de valorisation du site, qui passeront de 178 250 à 258 250 tonnes (voir page 19) ; le nouveau contrat de délégation attribué au groupe IDEX permet de tracer un chemin vers une optimisation des performances et des recettes issues de la valorisation des déchets.

Qu'elle soit revendue en électricité, en vapeur ou en chaleur, l'énergie produite à partir de la combustion des déchets génère des revenus pour le délégataire qui exploite le CVE mais aussi pour le SMDO. Tout en



appliquant un prix modéré de vente de chaleur aux communes voisines connectées au réseau de l'unité de valorisation énergétique (voir encadré page 11) préservant ainsi le pouvoir d'achat des ménages, le délégataire s'engage à optimiser la vente d'électricité auprès d'opérateurs à prix compétitif, et de vapeur aux industriels du secteur. IDEX, s'est non seulement engagé sur une quantité d'énergie à valoriser, mais aussi sur un prix unitaire du MWh, avec pour corollaire un système d'intéressement qui prévoit que le SMDO tire lui aussi des bénéfices supplémentaires, quand la loi de l'offre et de la demande permet au délégataire d'encaisser des recettes supérieures aux montants garantis par le contrat. En 2022, année d'explosion des prix de l'électricité, cet intéressement s'est élevé à plus d'un million et demi d'euros pour le SMDO.

DE NOUVEAUX JALONS EN DÉCHETTERIE

Afin d'être en mesure de traiter demain, avec la troisième ligne d'incinération, des volumes plus importants d'encombrants incinérables, le SMDO réorganise la mise en place de la séparation des flux dans les déchetteries, entre les encombrants voués à l'enfouissement (dit le tout-venant enfouissable ou TVE) et les encombrants qui peuvent être brûlés (dit le tout-venant incinérable ou TVI) de manière à optimiser la valorisation énergétique des encombrants et à réduire le coût du traitement de ces déchets.

Les agents des déchetteries du SMDO guident ainsi les usagers pour qu'ils placent leurs encombrants dans la bonne benne. D'ores et déjà dans l'obligation de prendre en charge le TVI, IDEX devra à terme le valoriser, quand la capacité de ses installations le lui permettra.





Le changement dans la continuité

Fin avril 2022, la passation de pouvoir entre l'équipe de Suez (précédant exploitant) et celle du nouveau délégataire, la société IDEX, s'est effectuée de façon très fluide. Une période de tuilage a eu lieu de janvier à fin mars 2022. Les équipes n'ont pas changé, et l'ancien directeur d'exploitation est devenu directeur du site. Expérimentée, l'équipe a pu reconduire des pratiques qui avaient fait leurs preuves. La bonne gestion des déchets entrants permet un excellent contrôle du pouvoir calorifique inférieur (PCI). Les lignes existantes n'étant pas modélisées pour accueillir une part importante de déchets à haut PCI, cette gestion est très importante pour obtenir une combustion régulière et ainsi atteindre de meilleures performances énergétiques. À l'avenir, cette pratique sera facilitée avec la troisième ligne de valorisation énergétique, conçue pour recevoir des déchets à haut PCI (voir page 20).



c'est la somme perçue par le SMDO en 2022 au titre de l'intéressement lié au prix de revente à des professionnels de l'électricité produite par le CVE



Malgré une importante période de maintenance qui a obligé le centre à interrompre ses activités à l'automne 2022, l'exploitation du site a atteint ses obiectifs, faisant de Villers-Saint-Paul l'installation des Hauts-de-France qui enregistre la performance la plus élevée.

LE POINT SUR LES **RÉSEAUX DE CHALEUR** EN 2022

Environ 2 800 foyers de Nogent-sur-Oise ont pu se chauffer en 2022 grâce à la chaleur issue des fours du CVE de Villers-Saint-Paul. Le coût de ce type de chauffage permet une économie de 400€ par an et par fover. En 2022, le raccordement de la commune de Montataire a commencé et s'achèvera mi-2023. À terme, les communes de Creil et de Villers-Saint-Paul bénéficieront aussi de cette énergie renouvelable, bon marché et dont le prix à payer pour les habitants sera garanti dans la durée. Ces deux communes devraient être connectées à l'usine en 2025 quand la troisième ligne d'incinération entrera en service et dotera l'usine des capacités suffisantes pour alimenter un réseau de chaleur plus

important.

10 Rapport d'activité 2022 Rapport d'activité 2022 11

LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

ENREGISTRÉES

La stratégie industrielle de valorisation énergétique privilégiée par le SMDO est non seulement vertueuse sur le plan environnemental, mais aussi économiquement rentable. Le point sur les différentes pièces d'un puzzle qui, une fois assemblées, font apparaître une baisse de 5 % du coût du traitement des déchets facturé aux habitants des collectivités adhérentes.



49,57€ par habitant, tel est le coût global de traitement des déchets facturé en 2022 aux intercommunalités adhérentes. Soit un coût en recul de 5% par rapport à 2021, où il s'établissait à 51,96 € par habitant. Mais derrière cette évolution, en légère baisse, se cachent des variations plus importantes, selon les différents secteurs du traitement des déchets considérés.

Depuis la production du déchet par les ménages jusqu'à son traitement, en passant par la collecte sélective, la filière est composée de trois grands segments aux périmètres économiques différenciés : la collecte sélective (le tri), le fonctionnement des déchetteries et la valorisation énergétique.



AUGMENTATIONS DIFFÉRENCIÉES DE LA TGAP

Les évolutions à venir de la taxe générale sur les activités polluantes confortent les choix du SMDO en faveur de la valorisation versus l'enfouissement. Alors que la TGAP appliquée à l'incinération est passée de 8 à 11 € la tonne, entre 2021 et 2022, elle a grimpé de 30 à 40 € la tonne pour les déchets enfouis. Et cette progression va continuer dans les années à venir, avec une perspective de 65 € la tonne enfouie en 2025, contre 15€ pour la tonne valorisée.



En baisse de 28 % le coût de valorisation

énergétique des déchets a baissé de 28% entre 2021 et 2022

En hausse de 10 % le coût de traitement des déchets en déchetteries a augmenté de 10 % entre 2021 et 2022

En baisse de 5 % le coût de traitement des déchets

facturé aux collectivités adhérentes a baissé de 5% entre 2021 et 2022

Tri sélectif : les bonnes surprises

Les cours de reprise des matières issues du centre de tri ayant augmenté en 2022 par rapport à 2021, le SMDO a enregistré une progression de ses recettes issues de la vente des papiers et emballages.



Bien que les volumes aient légèrement baissé sur le périmètre du SMDO, les recettes ont augmenté du fait de l'évolution du cours de reprise des matières. Les gains obtenus sur ce secteur, auxquels s'ajoutent les subventions versées par les éco-organismes dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP), ont permis au SMDO de dégager de quoi verser aux collectivités les plus performantes une subvention d'intéressement (1M€) au tri, prenant en compte les quantités mais aussi la qualité du tri.



LE SAVIEZ-VOUS?

En déchetterie, le coût de fonctionnement se décompose ainsi :

- 37% du coût pour l'accueil
- 22% du coût pour le transport
- 41% du coût pour le traitement des différents flux de déchets



Déchetteries : un service coûteux

Le choix de disposer d'un réseau dense de 40 déchetteries sur son territoire se traduit pour le SMDO par des frais de fonctionnement, en transport et en masse salariale, importants. Ce poste est par conséquent en augmentation, d'autant plus qu'il a été touché en 2022 par la hausse du prix des carburants et par l'augmentation de la TGAP sur le tout-venant, c'està-dire les encombrants enfouis (voir encadré page 12). Bilan : le coût de traitement des déchets issus des déchetteries est passé entre 2021 et 2022 de 25,68 € à 28,36 € par habitant. Cette hausse aurait été encore plus importante si le nouveau contrat signé avec IDEX n'avait pas prévu d'augmenter la fraction incinérable des encombrants : en incinérant plus d'encombrants, depuis le 1er avril 2022. l'enfouissement est réduit et le coût de traitement de ces tonnes est davantage maîtrisé avec l'application d'une TGAP réduite.



Valorisation énergétique : le bon choix

En misant sur la valorisation énergétique et en négociant le contrat de concession de service public avec le nouvel exploitant de l'unité de Villers-Saint-Paul, le SMDO a réussi à réduire le coût de traitement des OM, des refus de tri et d'une part des encombrants précédemment enfouis issus des déchetteries. De quoi amortir l'augmentation du coût global de traitement des déchets qui aurait autrement été appliquée aux habitants du département.

Plusieurs leviers y ont contribué. Tout d'abord, les termes du nouveau contrat passé avec IDEX sont plus avantageux. Ils font en effet bénéficier le SMDO d'un intéressement sur les recettes énergétiques du délégataire : plus ce dernier revend d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité, plus le SMDO tire profit des gains liés à ces ventes. Ensuite, le contrat prévoit d'augmenter la fraction des encombrants qui seront détournés de l'enfouissement pour être acheminés depuis les déchetteries vers le centre de valorisation énergétique. (voir encadré page 12).

Conclusion économique : le coût de traitement des déchets payé au délégataire de l'unité de valorisation a reculé de 41% en 2022 par rapport à 2021 (hors frais annexes et investissements)..

Grâce à l'augmentation des volumes incinérés et à l'intéressement lié à la revente d'énergie, le coût à la tonne est ainsi passé de 78,86€ à 56,92€ (-28%), investissements réalisés compris.

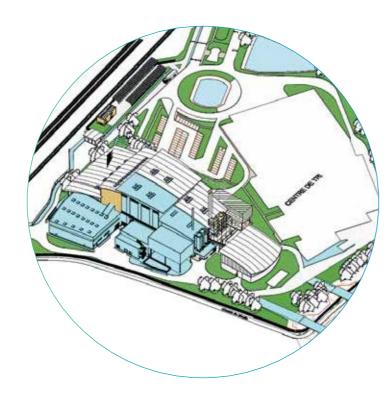
Pour 2023 et après...

L'ensemble du réseau de déchetteries sera concerné en 2023 par le tri des encombrants incinérables augmentant encore la valorisation et réduisant l'enfouissement.



Le coût de la valorisation énergétique devrait baisser de 42% en 2023 par rapport à 2021.

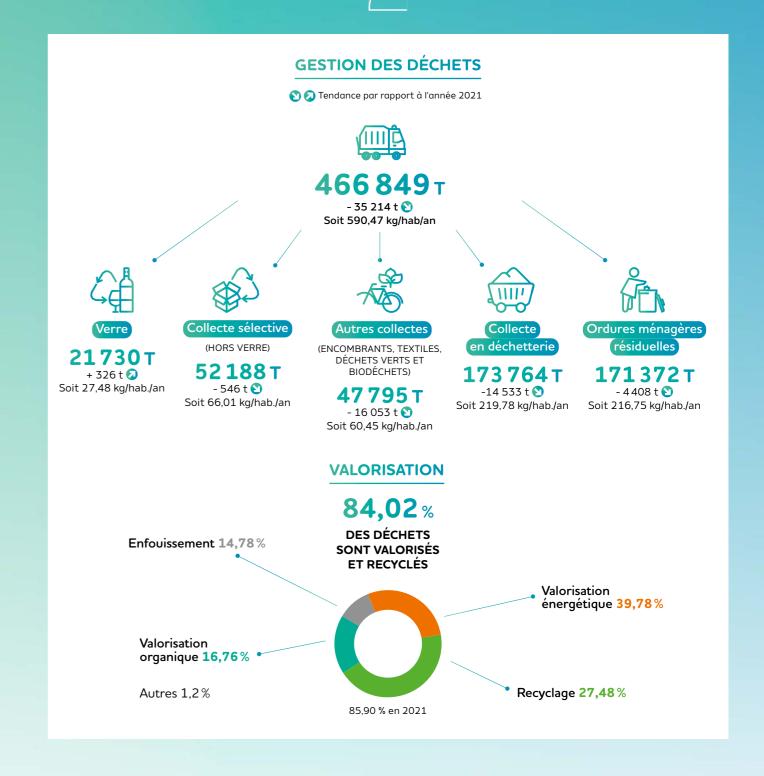
En outre, la mise en service d'une 3e ligne de valorisation énergétique à l'horizon de 2025 (voir page 20) se traduira par la quasi-disparition de l'enfouissement sur le territoire du SMDO.



Si vous souhaitez consulter **GLOBALE** Tendance () PAR RAPPORT À 2021

Cahier détachable

les chiffres essentiels



VISION D'ENSEMBLE





790638

habitants (avec la Communauté de Communes du Vexin-Thelle)



466849T

de déchets ménagers (arrivée au 01/07/2022 du Vexin-Thelle)



intercommunalités



590 KG par habitant

Nos installations

1 Centre de Tri modernisé pour TOUS les emballages et TOUS les papiers



1 Centre de Valorisation Énergétique



Transport ferroviaire des déchets



1 Base Logistique (Verberie)
1 Base Logistique (Bresles)



5 Quais de Transfert route / rail



1 Quai de Transfert route / rail (en projet)



2 Quais de Transfert routiers



40 déchetteries SMDO



11 déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté

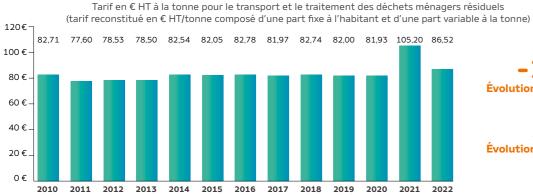


d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard



9 recycleries

ÉVOLUTION DES TARIFS EN € COURANTS



Évolution 2021/2022

5% **Évolution 2010/2022**

ÉVOLUTION DES TARIFS EN € CONSTANTS

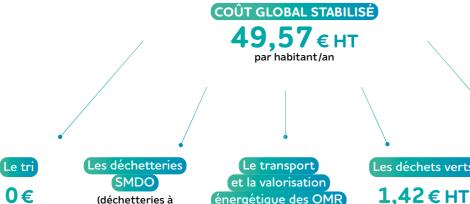
Tarif en € HT à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels (tarif reconstitué en € HT/ tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)



Évolution 2021/2022

-13% **Évolution 2010/2022**

COÛTS FACTURÉS À L'HABITANT



0€ par habitant/an

(déchetteries à compétence totale)

28,36€HT par habitant/an

énergétique des OMR

18,75 € HT par habitant/an

Les déchets verts

par habitant/an

Les encombrants

1.04 € HT par habitant/an

SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO) PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIOUE CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE CEDEX

www.smdoise.fr



VISIONNAIRE.

industriel et économique plus durable.

La réussite de ce modèle, soutenu par trois piliers principaux – le réemploi, le jeu de la réduction des déchets à la source. Il s'agit à terme de faire émerger une économie davantage circulaire. Cela passe par l'information et l'expérimentation, l'anticipation des besoins et l'innovation.

PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS :

UNE AVENTURE COLLECTIVE, À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Acteur de terrain, aux côtés des élus et des services de ses collectivités adhérentes, le SMDO est à l'initiative de politiques de prévention, dont l'ambition est d'encourager la réduction à la source de déchets

Cela suppose non seulement de promouvoir la réparation, le don, le réemploi, auprès des habitants, mais aussi de doter le territoire des installations indispensables à cette petite révolution.

produits.

Le SMDO a reconduit en 2022 ses campagnes d'information des citoyens pour les sensibiliser aux bons gestes de tri et leur faire acquérir des habitudes de consommation et de gestion des ressources plus sobres. L'enjeu est notamment de se conformer aux objectifs de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire), qui préconise le respect d'une hiérarchie des modes de traitement, du plus vertueux (le non-déchet) au plus polluant (l'enfouissement), en passant par le réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique.

Prévenir la production de déchets

Le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, la lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie des chevaux de bataille des collectivités engagées dans le respect de la loi AGEC.



C'est pourquoi les équipes du SMDO animent des ateliers ludiques auprès de différents publics, pour donner à chacun la mesure des volumes de déchets que représente le gaspillage alimentaire et pour présenter des solutions qui permettent de le réduire. Plus largement, pour limiter les volumes de déchets produits, notamment dans le cadre des repas, les animateurs du SMDO utilisent des jeux, comme Stop déchets, de la même famille que le Monopoly®, pour placer le public en situation de réfléchir aux pistes qu'il pourrait emprunter pour adopter une consommation plus responsable, en choisissant par exemple des produits moins emballés ou dont les emballages sont recyclables.

Autres leviers de réduction à la source de la production de déchet, la réparation et le réemploi visent à rompre la chaîne de l'économie linéaire, qui est basée sur le triptyque « fabriquer-consommer-jeter ». Des points de collecte dédiés au réemploi ont ainsi été installés dans les déchetteries, courant 2022 : les objets ici récupérés seront par conséquent destinés à connaitre une seconde vie.

Par ailleurs, plusieurs collectivités adhérentes du SMDO ont lancé en 2022 des études pour installer, avec le soutien financier du Syndicat, des recycleries à proximité des déchetteries. C'est le cas des communautés de communes de l'Aire cantilienne, du Pays de Valois et des Lisières de l'Oise. Dans le projet de ces deux dernières collectivités, les recycleries seront adossées à des déchetteries, créant de réelles synergies entre les deux types de structures.

Mieux trier

Un « bon » déchet est un déchet bien trié, pour être recyclé, voire valorisé. C'est dans cette optique que le SMDO a investi pour faire de son centre de tri l'un des plus performants de France, grâce à des trieurs optiques





capables de trier vingt matières distinctes, y compris les papiers blancs et les petits aluminiums.

En 2022, le SMDO a continué à impulser des campagnes de sensibilisation pour accompagner les différents publics dans une bonne application des consignes de tri, à la maison, à l'école, au bureau. Il a pour cela mené des projets avec ses collectivités adhérentes pour développer un système de tri homogène sur tout le territoire, pour tous les habitants.

Le SMDO et ses collectivités adhérentes ont ainsi déployé en 2022 le tri dans les parcs, les jardins et les city stades du département. Soutenue par l'éco-organisme Citeo®, cette initiative a vocation à banaliser le geste de tri tout le temps et partout, pour qu'il devienne un réflexe. Elle aura, en outre, pour conséquence d'augmenter le volume des collectes sélectives et inversement de diminuer celui des ordures ménagères. Avec ce dispositif, le SMDO se prépare de manière anticipée au respect de la loi AGEC qui fixe à 2025 la généralisation du tri dans les espaces publics.

C'est enfin la valorisation des biodéchets qui a fait l'objet en 2022 d'une expérimentation, à travers la promotion du compostage individuel et collectif, notamment dans le cadre de la restauration collective. La communauté de communes de l'Aire Cantilienne a mis en place une collecte séparative des biodéchets pour tous les habitants de son territoire. La communauté de communes des Sablons a organisé une collecte des biodéchets des cantines des écoles primaires de son territoire.



CHARTE DES ÉVÈNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Supports de communication, fourniture de gobelets réutilisables et de collecteurs de mégots, le SMDO dispose d'un kit écoresponsable qu'il met à la disposition des organisateurs d'évènements qui souhaitent s'inscrire dans une démarche durable. Il propose aussi l'organisation d'animations de sensibilisation à la préservation des ressources et au tri des déchets.





Moderniser les déchetteries du territoire

Inaugurée le 25 novembre 2022, la déchetterie de Méru – dite déchetterie à plat - est fondée sur un nouveau modèle de fonctionnement : les déchets ne sont pas déposés dans des bennes – aux capacités de stockage limitées – mais dans des alvéoles à la contenance trois fois supérieure. Plus sécurisé pour les usagers, ce système vise de meilleures performances quantitatives et qualitatives, avec la réception d'une plus grande diversité de déchets et la possibilité de moduler l'affectation des alvéoles à tel ou tel type de déchet, en fonction de la saison et des apports.

Après avoir trouvé un terrain adapté et accessible, dans le sud-ouest du département, le SMDO s'est doté d'un équipement moderne et performant, pour un coût total de 2 M€ HT.



Pour répondre à des besoins croissants—la fréquentation globale des déchetteries de l'Oise ayant atteint le seuil des 900 000 visites en 2021—le SMDO a lancé une étude pour optimiser son réseau de 40 déchetteries, afin qu'il réponde aux nouvelles contraintes réglementaires, avec la prise en compte de toutes les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), et qu'il présente un modèle économique plus rationnel. Le Syndicat a enfin attribué, en juillet 2022, à la société Fraikin, un marché de renouvellement de son parc de camions qui transportent les bennes des déchetteries. La nouvelle flotte de 20 poids-lourds sera livrée début 2024.



DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX

À LONG TERME

Avec de nouvelles installations d'envergure qui vont renforcer la performance du centre de valorisation énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul, le SMDO se donne les moyens de consolider à long terme une stratégie qui vise à toujours mieux concilier efficacité industrielle, respect de l'environnement et rationalité économique.

Pour cela, non seulement, il innove et investit, mais il continue à tirer parti du choix stratégique de la situation géographie du CVE, en renforçant le transport alternatif en bord de l'Oise et à proximité de la ligne de chemin de fer, en développant danvantage le transport alternatif par voie fluviale et ferroviaire.

Jugé indispensable par les élus du SMDO, le développement de cet équipement offrira au Syndicat une autonomie complète dans la gestion des déchets ménagers et assimilés de ses habitants.

D'une capacité de traitement de 80 000 tonnes par an, la troisième ligne va permettre de valoriser les encombrants issus des déchetteries (voir encadré page 10) ou collectés en porte à porte, les refus de tri et les déchets des entreprises, grâce à des équipements capables de traiter les déchets à haut pouvoir calorifique inférieur (HPCI).







TOUJOURS MOINS DE CAMIONS SUR LES ROUTES DE L'OISE

Les deux voies ferroviaires actuellement en service évitent déjà chaque année la circulation de 12 500 camions. Demain, un recours croissant au rail, grâce à la troisième voie ferrée, réduira à nouveau de 10 000 camions le trafic routier lié au transport des déchets.

Avec la mise en service du port fluvial, 3 700 camions seront chaque année évités au profit du transport par barge sur l'Oise.

À l'horizon 2027, ces évolutions contribueront à une réduction importante des émissions de CO2 et limiteront les nuisances liées au trafic routier.

Contrairement aux ordures ménagères, qui contiennent un taux d'humidité important, ces déchets à HPCI nécessitent des installations adaptées, capables de supporter une charge thermique plus forte et de tirer pleinement parti de ce potentiel calorifique.

Avec sa troisième ligne, le CVE de Villers-Saint-Paul pourra ainsi traiter chaque type de déchets au bon endroit, selon les bonnes procédures.



Augmentation de la production de chaleur et d'électricité

La mise en service de cette installation, prévue pour 2025, entraînera immédiatement une augmentation de la production de l'énergie par la combustion des différents déchets, y compris ceux à HPCI.

La production de chaleur sera par exemple multipliée par quatre d'ici 2025,



avec à la clé une augmentation importante du nombre de foyers qui bénéficieront d'une énergie renouvelable à prix bas et garanti dans la durée.

À Nogent-sur-Oise, mais aussi Montataire, Creil et Villers-Saint-Paul, de plus en plus d'habitants de l'agglomération de Creil pourront en effet bénéficier d'un tarif concurrentiel avec un prix garanti de la chaleur de 18,43 €/MWh.

Par ailleurs, avec le recours à un second groupe turboalternateur, d'une puissance de 10MW,

la production électrique de l'usine progressera de 233 % par rapport à 2020.



Gains financiers

Ces variations de la production thermique et électrique se traduiront de façon sonnante et trébuchante, avec une progression des revenus tirés de la revente de chaleur, de vapeur et d'électricité. Le coût de la valorisation énergétique devrait baisser de 42% en 2 ans.

Les coûts liés à la valorisation des ordures ménagères vont diminuer de 42 % pour les habitants du territoire et atteindre un niveau nettement plus bas que la moyenne nationale.



111 970 000 €

c'est le montant total des investissements nécessaires à la modernisation du CVE de Villers-Saint-Paul, avec la création d'une troisième ligne d'incinération, la construction d'une troisième voie ferroviaire et d'un port fluvial.



Nouveaux accès

Le plan de modernisation des installations prévoit également d'augmenter les capacités et les modalités d'accès et de desserte du site de Villers-Saint-Paul, avec la réalisation d'une troisième voie ferroviaire et la création d'un port fluvial sur l'Oise, en lien avec le projet de Canal Seine-Nord Europe.

La construction d'une troisième voie ferroviaire, pour 2025, avec un quai de transfert supplémentaire route/fer, permettra d'acheminer par le rail de nouveaux tonnages de déchets, réduisant le nombre de camions qui circuleront dans le département.

Quant au port fluvial, prévu pour 2026/27, il sera destiné, à l'évacuation des mâchefers issus de l'incinération et de différentes matières issues du centre de tri et à la réception d'une partie des tonnages de déchets à traiter.

LES ÉLUS



Philippe MARINI Président du SMDO Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne Maire de Compiègne Sénateur honoraire de l'Oise

LES MEMBRES DU BUREAU VICE-PRÉSIDENTS DU SMDO



OUIZILLE 1^{er} Vice-président Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise





Daniel GAGE Communauté de Communes du Pays de Valois



Jacky MÉLIQUE Communauté de Communes Senlis Sud Oise



CROISILLE La Vallée Dorée Communauté de Communes du Liancourtois

Bernard **HELLAL**

Agglomération de la

Région de Compiègne

Sophie **MERCIER**

Communauté de

Communes de la Plaine

d'Estrées



Olivier DE BEULE Communauté de Communes du Plateau Picard

Laurent **LEFÈVRE**

Communauté

d'Agglomération

du Beauvaisis



Jean-Jacques DUMORTIER Communauté de Communes Thelloise



Arielle FRANÇOIS Agglomération de la Région de Compiègne



Béatrice **LEJEUNE** Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



René MAHET Communauté de Communes du Pavs des Sources



Franck MINÉ Communauté de Communes du Clermontois



Corry **NEAU** Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Jean-Michel **ROBERT** Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

MEMBRES DU BUREAU DU SMDO



Sandrine DAUCHELLE Communauté de Communes du Pavs Noyonnais



Bertrand **GERNEZ** Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Yannick MATURA

Communauté

d'Agglomération

du Beauvaisis

Jean PUPIN

Communauté de

Communes de l'Oise

Picarde



DESHAYES

Communauté de

Communes de l'Aire

Cantilienne

HAUDRECHY Communauté de Communes du Pays de Valois



MOKHTARI Communauté de Communes des Sablons

Communauté de

Communes des Lisières

de l'Oise



Emmanuel PERRIN Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Jean-Michel

DUDA

Communauté de

Communes du Pavs

de Bray

Philippe

KELLNER

Communauté de

Communes des Pays

d'Oise et d'Halatte



Pascal WAWRIN VALENTE LE HIR Communauté de Communes Thelloise

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Commission d'appel d'offres : Président : M. OUIZILLE

Commission de délégation de service public:

Présidente : Mme FRANÇOIS

Commission consultative des services publics locaux:

Président : M. LEFÈVRE

Commission de contrôle des comptes :

Présidente : Mme NEAU

Comité Social Territorial (CST)

Président : M. HELLAL

COMMISSIONS FACULTATIVES

Commission Interface Collecte/ Traitement + Oise les Vallées : Président · M HFLLAL

Commission suivi du Centre de Valorisation Énergétique et du réseau

de chaleur : Président : M. MAHET

Commission communication: Présidente : Mme MERCIER

Commission déchetteries et encombrants - Éco-organismes

des déchetteries : Président : M. GAGE

Commission écopôle

de Bresles: Présidente : Mme LEJEUNE

Commission entente (Valor'Aisne, SMITOM 77, Sigidurs-Syctom de Paris,

SMEDAR): Président : M. MÉLIQUE

Commission des finances : Présidente : Mme NEAU

Commission MAPA: Président : M. DUMORTIER

Commission prévention et économie circulaire :

Président : M. MINÉ

Commission transport et quais de transfert :

Président : M. ROBERT Commission travaux:

Président : M. PUPIN

Commission tri et collecte sélective - Éco-organisme CITEO :

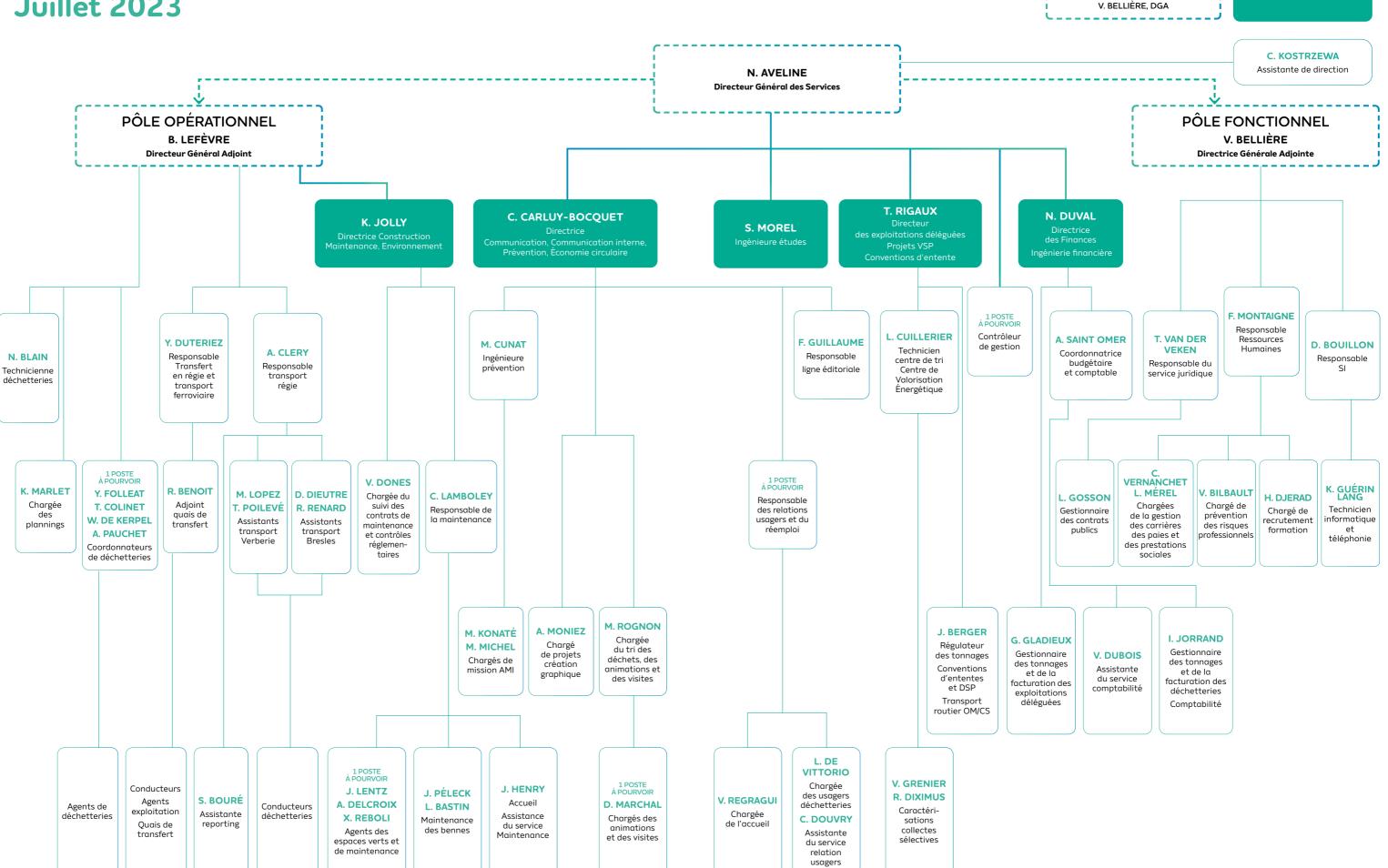
Président : M. DE BEULE Commission valorisation organique

et biodéchets : Président : M. CROISILLE

Rapport d'activité 2022 23 22 Rapport d'activité 2022

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Juillet 2023



COMITÉ DE DIRECTION

N. AVELINE, DGS B. LEFÈVRE, DGA ÉQUIPE DE DIRECTION

Rapport d'activité 2022 25 24 Rapport d'activité 2022

INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

QUELQUES CHIFFRES

186 emplois permanents

118 agents d'exploitation et conducteurs

176 postes occupés

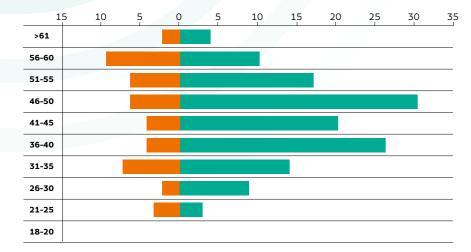
58 agents

82,4 % de fonctionnaires
17,6 % de contractuels de droit public

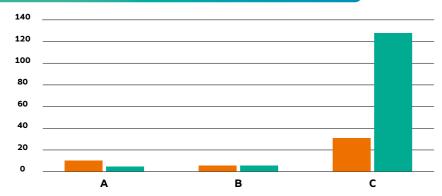
Siège

Verberie et Bresles

PYRAMIDE DES ÂGES



RÉPARTITION HOMMES/FEMMES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI





Crédits photos : ©Renaud Marion photographe ©Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Rédaction – Conception – Réalisation :

Imprimé à 2500 exemplaires sur papier recyclé

Juillet 2023

N° ISSN 2825-7030



SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO) PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE CS 30316 – 60203 COMPIÈGNE CEDEX

www.smdoise.fr

